

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE BATNA
NIF : 05714708178

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à concours national restreints N° **60/2025** lancé
Le: **11/12/2025 ANEP (2516038649)** par la direction des équipements publics de la wilaya de Batna (DEP) en vue de
**OPERATION : ETUDE , SUIVI ET REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 2 AU NIVEAU DE LA CITE
LAARARA 388 LOGEMENTS COMMUNE DE ARRIS WILAYA DE BATNA
(CITES D'HABITAT INTEGREES 2026)**
**PROJET : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 2 AU NIVEAU DE LA
CITE LAARARA 388 LOGEMENTS COMMUNE DE ARRIS WILAYA DE BATNA
(CITES D'HABITAT INTEGREES 2026)**

Est attribué provisoirement comme suit :

Bureau D'Etude	NIF	Note technique	Note prestation	Note financière	Note global	Montant (DA)	Delai (mois)	OBS
SAIDI CHAREF EDDINE	185050102648160	5	52.79	17.5	<u>75.29</u>	Avant correction ₣ 11 090 520.00	ETUDE : 03 MOIS SUIVI : 06 MOIS	L'offre Mieux Classe

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques, et financière, sont appelés à se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Un délai de dix (10) jours, à partir de la première parution de cet avis, est accordé aux soumissionnaires non retenus pour introduire auprès de la commission des marchés publics (Secrétariat de la wilaya de BATNA) leurs recours relatifs à l'avis d'attribution provisoire du projet sus –cite.